

R. Par. 6. non.
62.

La Haye ce 2.^e Novemb. 1662.

Monsieur. Il n'y a gueres de nouvelles qui m'ayent causé plus d'esmotion, que celles que j'ay apprises par les Copies des lettres d'Orange que vous m'avez envoyées avec vos dernières du 27.^e du passé, ou j'ay veu le comble des injustes violences qu'on a dessein d'exercer contre le Droit, & contre la Souveraineté du Prince mon petit-fils; et j'aurois de la peine a le croire, n'estoit qu'on m'ande que ces ordres du Roy sont venus au Commandeur de Gant par lettres de M.^r le Tillier, que led.^t Commandeur a fait voir au Greffier Saurin. Vous avez bien raison de demander quel estat on peut faire de la parole des Ministres. Je ne doute point que sans attendre nos ordres vous n'aurez pas manqué par avance de remonstres au.^d Sieur le Tillier l'horrible iniquité d'une procedure si inouïe, qu'un Parlement d'Orange, et moins encore un Officier du Roy soient autorisé d'oir & d'approuver les comptes du Thresorier du Prince, ce qui ne s'est jamais fait que par un Bureau legitime, et en dernier ressort par le Conseil du Prince. J'espere que vos prochaines nous diront comment led.^t Sieur prend cette affaire; et cependant nous adviserons ici a ce qu'il nous conviendra de faire pour arrester le cours d'une telle injustice, et pour maintenir l'austhorité du Prince, soit en escrivant de nouveau au Roy, avec creance sur vous, ou autrement, surquoy je vous prie de deliberer avec le Comte de Dona, et de

me faire sçavoir vos avis. En attendant, je croy que nous aurons encore des nouvelles plus fraîches d'Orangi, qui nous diront si, et de quelle maniere le Commandeur de Gauc aura proposé cette affaire au Parlement; ce qui nous pourra donner sujet de parler avec plus de connoissance et de fondement.

Enfin, je ne sçay plus quel esbat faire du depart du Lord Hollis, et de ce secours d'Angleterre. Ces longueurs et incertitudes me chagrinent extrêmement, et ce d'autant plus que nous trouvant les bras liés, nous ne pouvons, comme il faut, aller au devant de ces horribles desordres qui ruinent l'Estat de mon petit-fils. Ces querelles et ces emportemens particuliers ne nous altereroient pas si le Prince n'en souffroit, et ces contestations cesseront si tost que son authorité legitime sera restablie, et la restitution de son Estat accordée, a quoy enfin il faut que nous nous appliquions de quelque façon que ce soit. Car c'est la le Principe et le fondement salutaire de tout, sans lequel il nous sera impossible d'arrester ou de prevenir aucune violence ou desreglement. Pour cet effet, je m'en vay encore faire une Depesche tres-sérieuse en Angleterre, et représenter les prejudices irreparables que ces longueurs nous causent.

J'ay grande pitié de ces pauvres prisonniers à Avignon. Il faut s'ascher de les faire renvoyer à la justice de leur Prince. C'est chose

bien estrange et inouïe qu'on les vueille chasser si rigoureusement
pour avoir maintenu le Droit de leur Prince que le Roy mesme
a reconnu et confirmé.

Le Conseil vous a répondu par provision sur ce que vous avez
desiré de sçavoir touchant les deniers de la firme, a quoy me
remettant, je suis

Monsieur,

Je vous prie de me faire sçavoir
a vous faire service

Amé de Lorange

Handwritten signature
Monsieur

Monsieur Huygens, Secrétaire, S^{ig}
de Juliers, S^{ig}them, Monckland. &c.
Premier Consiiller du Prince d'Orange,
et son Deputé en Court de France.
&c.

A Paris.



